VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS.

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 28 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3453 rue Magasins, retirée de la banquette, en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "gold fishes", petits poissons, a un escalier s'étendant à une large verandah sur le devant et sur le côté, ayant un palier qui s'étend à un vestibule de réception et vérandah dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien ventilées, quatre chambres à bain, trois offices et "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier élevée sur des poteaux pardessus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire, ayant ball stationnaire. Dans le fond se trouve une grande écurie maison pour voiture et poulailler; la maison est élégamment fresquée et tapissée partout, construite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragée. C'est une résidence complète, convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un lict situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Magasins, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 164 pieds à la rue Magasins, 137 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp sur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise; le terrain est arrangé en jardin et pelouse; le tout présente une apparence imposante et un pays élégant home ne peut se trouver en aucun endroit.

2. La propriété centrale de choix et commerciale, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 528 rue Gravier, encoignure Bank Place, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 22 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles, sujet à un ball ci-dessous expirant le 30 septembre 1911 au taux de $1800.00 par an, dans le cœur du District Commercial, près de la banque de banque Canal Louisiana et du grand édifice de la Whitney-Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, productif et amélioré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est située dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'ilet entier, borné par les rues St. André, Félicité, Sud Robertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 janvier 1910 par H. C. Brown, député voyer de ville et sera vendu d'après ledit devis.

3. Le cottage double en bois à un étage Nos 1800 et 1802 rue Sud Robertson, encoignure Freret, contenant quatre chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 9, et mesure 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Sud Robertson, 105 pieds 1 de profondeur et façade à la rue Félicité, 29 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre côté le divisant du lot No 8 et 33 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $21 par mois ou $252 par an.

4. Le cottage double en bois à un étage Nos 1804 et 1806 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 35 pieds de face à la rue Sud Robertson, 97 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 89 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot désigné par le No 7 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Sud Robertson, 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8; 81 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6, et 39 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1816 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 41 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St. André, encoignure de la rue Freret, contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 34 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St-André, 80 pieds de profondeur et façade à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 8 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond, loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double à un étage en bois Nos 2413-2415 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 39 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 3, et 39 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St-André la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Félicité encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 53 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406 2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12, et mesure 39 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 39 pieds de face à la Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et deux lignes [26' 2" 2'] en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur cent neuf pieds un pouce et six lignes [109' 1" 6"'] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot No trente-six [36] et cent douze pieds sept pouces et quatre lignes [112' 7" 4"'] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot trente quatre (34) et d'après un plan de Joseph Pilié voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 janvier 1834; ledit lot est désigné comme lot No trente cinq [35] dans une bonne section commerciale, près du Marché Français et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $780 par an.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat.

30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE, No 1529 rue Arts, entre Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS, rue Arts, coin Derbigny, ilet Claiborne et Painters, avec améliorations, grande écurie, etc.

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne.

JEUDI, le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9, 10 et 11, ilet 741, borné par les rues Claiborne (autrefois St Avie), Derbigny (autrefois Prosper), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 24 d'après lequel lesdits mesurent comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7" à la rue Arts sur 120' 1" 4" de profondeur entre lignes parallèles, et le lot 11, formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4" 7" de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un joli cottage simple contenant 4 chambres, office bien tapissé partout, galerie, hangar, cour sur le côté et en arrière, citerne, etc., loué $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 sont une grande écurie contenant environ 20 stalls, grenier pour le foin, etc., convenable pour laiterie ou "draymen".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le No 8 sur le plan cité ci-dessus mentionné, et mesurant d'après cela 29' 7" de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1" 4" entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc., et loué $7.00 par mois et connue par le numéro municipal 12, nos 1525 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1910, payer pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Premier District, Nos 1726-1728 rue Calliope.

JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Mlle Bridget Leahy.

No 90,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 10 janvier 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre Q, commençant à une distance de cent quatre vingt onze pieds (191' 10") dix pouces de l'encoignure des rues Calliope et Carondelet et mesurant (31' 11" 5"') trente et un pieds, onze pouces cinq lignes de face à la rue Calliope, la même largeur sur la ligne du fond (127' 1" 2"') cent vingt sept pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Carondelet et cent vingt sept pieds un pouce et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Baronne.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, grande cour dans le fond, hangar, citerne, la rue sur le devant est pavée; lesdites améliorations se louent $ par mois et portent les Nos municipaux 1726-1728 rue Calliope.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, Jr., notaire: l'acquéreur ne prenant possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

16 jan—16 23 30—fév 6 13 14 15 16 17

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

L'attention des marchands de cartes postales et marchands de papeterie sont invités à cette vente de 150 000 cartes postales assorties.

Richard I. Gascon et als vs S. A. Loth.

No 99,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, BATISSE BOARD OF TRADE, Chambre 508 rue Magasin près de la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 24 janvier 1910, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Un lot de cartes postales souvenirs assorties, Meubles de bureau, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

30 jan—30 31—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Herman C. Pohlman et al vs le Mineur Frederick D. Wendt et al.

No 91,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 11 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1806 rue Sixième encoignure de la rue Baronne—

IL sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé du 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure d'une réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire le 21 janvier 1910, de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, et d'un autre ordre de l'Honorable George H. Theard, juge de la susdite Cour, Div E daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure d'une réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, les mobiliers suivants, à savoir:

Un lot de meubles de maison contenus en le local 1806 rue Sixième le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cahn,
A. D. Danziger, avocats.

30 jan—30—fév 5 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Hermann G. Pohlmann et als vs le Mineur Frederick D. Wendt et als.

No 91,933—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910 signé par l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite cour, Division C, et d'un autre ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté du 21 janvier 1910 homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 1806 rue Sixième, et comprenant un cottage simple avec bâtisse dans le fond à deux étages contenant environ 12 chambres, chambre à bain, etc., située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 226, borné par les rues Sixième, Baronne, Dryades et Septième, désigné par la lettre A sur un devis daté du 1er juillet 1909, dressé par D. E. Seghers & fils. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Baronne et mesurant, d'après ledit devis, 80 pieds 3 pouces de face à la rue Sixième, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de 126 pieds 4 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot B de 120 pieds 2 pouces et est composé du tout des lots originaux désignés par les Nos 12, 11 et 10 et d'une portion du lot 9.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 1812 et 1814 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois à un étage avec mansarde, contenant de chaque côté 5 chambres, office, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre B, sur le devis ci-dessus mentionné et mesurant d'après cela 34 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point, 80 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 2 pouces sur la ligne de côté, le divisant du lot A et d'une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté opposé le divisant du lot C, sur ledit devis. Ledit lot ou portion B est composé des portions du dit lot original 9 et d'une portion du lot original 8.

3° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 1816 et 1818 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois avec mansarde, contenant 5 chambres de chaque côté, office, etc., situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, sur un devis par Seghers et fils, d'après lequel devis ledit lot mesure 35 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point 114 pieds 6 pouces 2 lignes de distance de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B, et d'une profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne du côté opposé le divisant du lot D, et d'une portion du lot original No 8 et d'une portion originale du lot 7.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1820 rue Sixième et comprenant un cottage simple contenant 4 chambres, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur ledit devis mentionné et mesurant 25 pieds 4 pouces de façe à la rue Sixième la même largeur sur la ligne du fond sur profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne de côte le divisant du lot C et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé vers la rue Dryades de 125 pieds 11 pouces 6 lignes; ledit lot ou portion D est composé du tout du lot original No 6 et d'une portion du lot No 7.

5° Une action de la Dryades Building and Loan Association, valeur au pair $100, certificat No 21, daté du 21 mars 1901.

Conditions—Pour l'action, comptant; pour la propriété foncière—1/3 ou plus comptant et la balance en billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. D. Danziger, Edgar M. Cahn, avocats.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Agnes Barnes, Veuve par 1er mariage de George Stock et épouse par 2me mariage de Charles Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,296—Division E.—Attendu que Mary Barnes, épouse de Henry Thompson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Agnes Barnes, veuve par 1er mariage de Geo. Stock et épouse de Charles Townsend, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat.

28 jan—28—fév 1 6

Succession de Mlle Kate O'Keefe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 92,306—Division E—Attendu que Mme Ida J. O'Keefe, veuve de Michael O'Keefe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Kate O'Keefe, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing avocat.

28 jan—28—fév 1 6

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 10 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628 630 rue Carondelet, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule 2 grands bureaux au devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaire, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 23 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans de crédit, la portion du crédit s'il y en a devant être détenu par billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité aussi bien que les clauses pourvoyant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas que les dite billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, ajustement ou règlement après maturité. l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1909 et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de ladite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds-Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julie et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, d'après ledit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, St-Paul [maintenant Liberté] Julie et St-Pierre [maintenant Franklin], désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3/4) quarts comptant, la balance d'un (1/4) quart devant être un tiers ou plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites feront un dépôt de dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. R. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

4 Magnifiques Terrains

Pour Bâtir

Dans le Septième District.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Henry Downey ou Downing.

No 88,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, jugement la et rendu en Cour ouverte le 14 janvier 1910, jugement signé en Cour ouverte le 20 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec toutes les améliorations, etc., située dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm et Zimpel; lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 et mesurent chacun comme suit, à savoir: Les lots 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur entre lignes parallèles de 120'. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Dublin et Zimpel. Le lot No 11 mesurant 30' de face à la rue Zimpel sur une profondeur de 150' entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété que ledit Henry Downing ou Downey, décédé, et William Downing ou Downey, interdit, ont hérité de leur père et mère, M. et Mme William Downing ou Downey, décédés, comme leurs seuls héritiers vivants et forcés de leur mariage.

Les améliorations comprennent deux vieilles maisons.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes exigibles en l'année 1910 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire.

Lyle Saxon et Chas F. Claiborne, avocats.

23 jan—23 30 — fév 6 13 20 24

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et prix élevés.

Chevaux de selle et de voiture..... 100@125
Beaux chevaux de trait..... 75@125
Chevaux communs..... 50@100
Mulets de ville..... 150@175
Mulets extra heavy..... 200@225
Mulets pour habitations sucrières. 100@125
Mulets [illegible] coton..... 85@..

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.

No 98,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désigné par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprenant: un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1910 et de faire un dépôt de dix pour cent 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 fév—6 13 20 27—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Knauth, Nachod & Kuhne versus Southern Sales Company.

No 91,665—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 7 février 1910, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux 1401 rue du Canal, entre Liberté et Marais, en vertu d'un ordre de cour signé le 26 janvier 1910 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Le contenu entier de la Southern Sales Co., consistant en marchandises toutes faites pour dames et hommes, installations et autres mobiliers.

Conditions—Devant être vendu en bloc pour du comptant.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

27 jan—27 30—fév 6 7

ANN